

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du mardi 13 mars 2018 à 20 heures en mairie, en séance publique,**  
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil dix-huit, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018 (*télétransmission*)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 8

**Etaient présents** : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Corinne **CHESSEL**, Jérémy **BAILLIF**, Paul **JACQUIER-DURAND**, Isabelle **COLLOMB**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Eric **BAILLOT**, Gérald **CALMUS**<

**Etait excusé** : Patrice **BLOMME**

**Etaient absents** : Philippe **FARIZON**, Guillaume **SAILLY**, Dominique **THIOLLAY**

**A donné pouvoir** :

Patrice **BLOMME** à Isabelle **COLLOMB**

*M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05 minutes.*

**A été élu secrétaire de séance** : Isabelle **COLLOMB**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

**Administration générale**

*A l'unanimité,*

**A ADOPTE**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 6 février 2018 sous la présidence du Maire.

**Appel à projet de la Région AUVERGNE RHONE-ALPES en direction des « Villages Remarquables » – Présentation du projet de travaux pour la valorisation paysagère des voiries et espaces publics aux abords du centre-bourg historique d'YVOIRE labellisé « Plus Beau Village de France »**

Le Conseil Régional né de la fusion des régions AUVERGNE et RHONE-ALPES a informé ses communes labellisées « Plus Beaux Villages de France » et « Petites Cités de Caractère » de la mise en place d'un nouveau dispositif « Villages remarquables » destiné à accompagner les élus de ces communes qui souhaitent s'engager dans une dynamique de protection patrimoniale et de promotion de leurs territoires au travers de leurs labels reconnus nationalement.

La Commune d'YVOIRE, membre de l'association nationale des Plus Beaux Villages de France est éligible à ce dispositif de soutien financier proposé par la Région sous la forme d'un appel à projets qui a vocation à être reconduit les années à venir.

Puis M. le Maire expose que le projet programmatique de travaux en cours d'étude pour la valorisation des espaces publics, des voiries et du patrimoine architectural et paysager aux abords du centre-bourg historique répond parfaitement à cet appel à projet.

La fourchette de subvention de la Région est annoncée entre 10 000 € et 200 000 € dans une limite maximale de 50 % du coût de l'opération.

Après avoir reçu le 15 février dernier la visite de M. Brice HORTEFEUX, Vice-Président du Conseil Régional en charge de la promotion du dispositif « Villages remarquables », M. le Maire propose de présenter dès à présent la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux que le Conseil Municipal par délibération du 7 novembre 2017 s'est engagé à réaliser en suivi de sa décision du lancement du concours de maîtrise d'œuvre afférent à ce projet-programme pluriannuel de travaux pour la valorisation du site touristique et l'amélioration du cadre de vie de la population locale.

Le coût estimatif de cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement de l'espace public et des voiries est évalué au montant de 1 230 000 euros hors taxes et comportera deux phases dans sa réalisation :

- Phase 1 retenue au montant estimatif de 700 000,00 euros hors taxes concernant le traitement qualitatif des espaces publics et voiries Rue de Feycler (*depuis le giratoire Pré Ponce et la zone principale des parkings Pré Ponce*), Rue des Terroz (ou promenade des Remparts), Porte de Nernier. Le principe a été acté par le Conseil Municipal d'un engagement des travaux de la phase 1 sur le terrain à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 permettant ainsi la réalisation des travaux durant l'hiver 2019/2020 entre deux saisons touristiques estivales et commerciales.

- Phase 2 retenue au montant estimatif de 530 000,00 euros hors taxes qui concernera la seule Place de la Mairie. Les travaux seront à prévoir sur le terrain à l'automne suivant 2020 (hiver 2020/2021).

Il est précisé que ce programme de travaux pour la valorisation du site participera aussi du maintien du label « 4 Fleurs » décerné par le Comité national des Villes et Villages Fleuris à la commune d'YVOIRE, 2018 étant d'ailleurs l'année de sa réexpertise.

M. Gérard CALMUS, Conseiller Municipal préconise pour sa part dans le cadre de ce projet global d'investissement de solliciter le moment venu une subvention publique auprès de l'ADEME pour la part des travaux qui toucheront à la rénovation de l'éclairage public à conduire en coordination avec le SYANE.

Sur la proposition de M. le Maire,  
*A l'unanimité,*

**S'EST FELICITE** de la création par la Région AUVERGNE – RHONE-ALPES de la mise en œuvre du dispositif intitulé « Programme de soutien aux villages remarquables » fléché à l'adresse directe des communes labellisées « Plus Beaux Villages de France » et « Petites Cités de Caractère » pour la protection et la mise en valeur de leur patrimoine concourant au développement socio-économique et touristique des territoires ;

**A DONNE** mandat à M. le Maire, ou en cas d'absence ou de tout autre empêchement à son représentant, pour présenter le dossier de candidature de la Commune d'YVOIRE labellisée « Plus Beau Village de France » à l'appel à projet n° 1 susvisé initié pour 2018 par la Région AUVERGNE - RHONE-ALPES en soutien aux villages remarquables ;

**A PRECISE** que le contenu du dossier de candidature présenté au titre du présent appel à projet correspondra aux travaux proposés en phase 1 du programme d'aménagement pour la valorisation des espaces publics et des voiries aux abords du centre-bourg historique d'YVOIRE. Le coût estimatif des travaux est évalué au montant de 700 000,00 euros hors taxes et la subvention afférente sollicitée de la Région pour son montant maximal de 200 000,00 euros ;

**A AUTORISE** à M. le Maire la signature de tous documents utiles avec la Région AUVERGNE – RHONE-ALPES relatifs à cette opération de soutien financier aux « Villages remarquables ».

**Travaux de voirie intramuros en coordination avec le SEMV pour la valorisation du vieil YVOIRE – 6<sup>ème</sup> tranche Rue des Jardins/ Rue de la Liberté**

Pour la sixième année consécutive la Commune accompagnera la réalisation de la nouvelle et dernière tranche de travaux du Syndicat intercommunal des Eaux Moises Voiron (SEMV) pour la réfection de son réseau de desserte en eau potable du centre village.

En bonne coordination avec le Syndicat, la Commune prend à sa charge la réfection complète des rues et places publiques pour la valorisation du centre-bourg historique et touristique labellisé « Plus Beau Village de France ». Cette dernière tranche de travaux

intramuros en cours de réalisation depuis janvier 2018 concerne la rue des Jardins et la rue de la Liberté.

Sur la proposition de M. le Maire,

*A l'unanimité,*

**A DONNE** son accord pour la réalisation de la part des travaux communaux concernant la réfection des sols des voiries rue des Jardins et rue de la Liberté en bonne coordination avec les travaux en cours d'exécution sous maîtrise d'ouvrage du SEMV pour le remplacement à neuf de son réseau de desserte en eau potable du centre-bourg historique ;

**A APPROUVE** la signature à intervenir par M. le Maire du marché de travaux afférent à cette opération avec la Société COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE Centre de Perrignier pour un montant de 35 443,20 euros hors taxes dans le cadre de sa délégation reçue de l'organe délibérant relative aux marchés publics.

**Financement des opérations pour la détection/le géoréférencement des réseaux d'éclairage public de la commune – Convention d'adhésion au groupement de commande avec le SYANE**

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 fait obligation aux collectivités exploitantes de réseaux de disposer des plans de leurs ouvrages, notamment s'agissant pour les communes de leurs différents réseaux d'éclairage public et des eaux pluviales en souterrain, aux fins de les remettre aux entreprises lors des travaux dont elles peuvent avoir la charge à proximité des réseaux en vue de limiter les endommagements et réduire le nombre et la gravité des accidents susceptibles de se produire.

Dans ce cadre, la commune ayant transféré la compétence de l'éclairage public en option A au SYANE, c'est-à-dire en ayant conservé l'exploitation, elle souhaite néanmoins participer au regroupement proposé par le SYANE aux communes intéressées pour l'achat de prestations de détection et de géoréférencement de leur réseau d'éclairage public souterrain.

Les prérequis pour participer au groupement de commande ont été fournis au SYANE et la candidature de la commune d'YVOIRE a été retenue favorablement.

Sur la proposition de M. le Maire,

*A l'unanimité,*

**A AUTORISE** à M. le Maire la signature de la convention à intervenir avec le SYANE relativement à cette opération de prestation de service subventionnée au taux de 30 % par le syndicat, le coût net restant à charge de la commune étant évalué au montant de 10 246,00 euros ttc dont la somme de 394,00 euros correspondant aux frais généraux de montage de l'opération.

## Questions diverses

### **Convention de mise à disposition d'un emplacement pour le système d'alerte du S.D.I.S**

Le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS74) a fait connaître son besoin d'un emplacement sur le territoire de la commune d'YVOIRE pour l'installation de son système d'alerte. Il indique qu'un espace d'un mètre carré du bâtiment des services techniques municipaux pourrait convenir pour la pose de ses équipements (antenne en toiture + local technique 1 m<sup>2</sup>).

*A l'unanimité,*

**A AUTORISE** à M. le Maire la signature de la convention avec le SDIS74 pour la mise à disposition gracieuse de l'espace nécessaire du site des ateliers municipaux selon les termes du projet présenté.

### **Prolongation du séjour des gens du voyage Groupe WINTERSTEIN**

Entendu le rapport de M. le Maire,

*A l'unanimité,*

**A REPONDU** favorablement à la demande du SYMAGEV pour la prolongation du séjour des gens du voyage du Groupe WINTERSTEIN sur le site communal des Rossets jusqu'au 23 avril 2018 eu égard aux conditions météorologiques rencontrées depuis le début de l'année sur la région s'agissant de la pluviométrie qui rend impraticable tout terrain d'accueil enherbé pour encore un bon mois.

**VU le Maire,  
Jean-François KUNG**

